

Etaient présents : Monsieur Coignus (représentant la CRCIL - administrateur), Madame Leduc (commissaire aux comptes), Madame Daudier de Cassini (Sovec), Monsieur Ruhland (Conseil Général de la Meuse - administrateur), Monsieur Vernin (Président du PLAB), Monsieur Leclerc (maire de Neufchâteau - administrateur), Madame Frémy (chargée de mission du PLAB), Monsieur Hanania (mairie de Liffol le Grand), Monsieur Lacroix (La Maison des Styles - administrateur), Monsieur Vidon Gerlier (Création Vidon Gerlier - administrateur), Monsieur Bessler (Conseil Régional de Lorraine), Monsieur Hildenbrand (Délégué Régional de l'UNIFA - administrateur et Directeur Général du PLAB),

Etaient excusés : Monsieur Franqueville (Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine - administrateur), Monsieur Boucher (Conseil Général de la Moselle - administrateur), Monsieur Collinet (Sièges Collinet - administrateur), Monsieur Merlin (Sièges Delaroux - administrateur), Monsieur Gervais (MSS - administrateur), Monsieur Roitel Dominique (Style et Confort - administrateur), Monsieur Mayer (Président d'honneur du PLAB - administrateur), Monsieur Zercher (Chambre Régionale des Métiers - administrateur), Monsieur Leroy (Recteur de l'académie de Nancy-Metz),

Etaient absents : Monsieur Martin (A2M diffusion - administrateur), Monsieur Masseret (Président du Conseil Régional de Lorraine - administrateur), Monsieur Lemas (Préfet de Lorraine - administrateur), Monsieur Degemard (Conseil Général de la Moselle - administrateur), Monsieur Brunner (Conseil Général de la Meurthe et Moselle - administrateur), Monsieur Quinot (Sièges d'Art Français - administrateur), Madame Conry (Sièges et Salons - administrateur), Monsieur Wacheux (AFPIA Est-Nord), Monsieur Roitel Pierre (UFSML), Madame Lacroix (LPR Haut de Bellieu).

12 personnes sont présentes dont 6 ont un droit de vote, 6 ont donné leur pouvoir à Bruno Vernin sur un total de 22 personnes ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis, le Conseil d'administration peut se tenir.

Bruno Vernin, président du PLAB, ouvre la séance à 14 heures.

Didier Hildenbrand salue la présence du Conseil Général de la Meuse, en la personne de son nouveau représentant Monsieur Daniel Ruhland, rarement représenté dans les précédents Conseils d'administration du PLAB.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 juin 2007

Le compte rendu du conseil d'administration du 14 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du bilan financier 2007

Une présentation du bilan financier du PLAB est faite par la Sovec. Celle-ci fait état d'une augmentation de la production de l'exercice par rapport à 2006, à mettre en parallèle d'une augmentation des frais engagés.

Les résultats du PLAB de l'exercice 2007 sont de 39 816,00 € contre 85 371 € en 2006 (pour mémoire ce dernier était en partie dû à une reprise de provision pour risque de TVA).

Des subventions à recevoir figurent au bilan pour 292 363,00 €.

Bruno Vernin fait état d'une bonne gestion au quotidien de la comptabilité et des finances du PLAB par le personnel permanent.

Bruno Vernin rappelle que la vocation de l'association n'est pas de faire du bénéfice. Pour autant, ce résultat doit être conservé en fonds propres pour préserver le PLAB :

- d'un éventuel risque lié à la TVA comme nous l'avons connu,
- d'un risque éventuel de dépôt de bilan d'un adhérent que l'association supporterait en tant que porteur de projet.

Didier Hildenbrand rappelle au Conseil d'Administration qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, un adhérent UNIFA est automatiquement adhérent du PLAB. La mise en place de cette cotisation unique va générer une perte d'environ 15 000 € pour le PLAB. Pour compenser cette baisse de cotisation, l'UNIFA, par l'intermédiaire du CODIFA, va financer le PLAB en 2008 à hauteur de 45 000 € dans le cadre d'une convention signée le 29 février 2008. Ces fonds sont affectés à la mise en œuvre générale du contrat de progrès

Didier Hildenbrand précise que de nouvelles actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de progrès 2008 telles que des plaquettes commerciales pour soutenir les sous-traitants lorrains, les artisans lorrains distribuant au client final et les acteurs lorrains du secteur de l'hôtellerie ou encore un séminaire thématique organisée par l'UNIFA et ouverte aux adhérents du PLAB bénéficieront de tarif préférentiel grâce à la prise en charge d'une partie de ces dépenses avec les fonds versés par le CODIFA.

Jacky Lacroix, carcassier, approuve cette action de soutien auprès des sous-traitants qui souffrent d'un manque de marge leur permettant de parer à des imprévus et d'engager des actions de communication avec des supports de ce type.

Le commissaire aux comptes atteste que les comptes sont réguliers et sincères selon les normes en vigueur de leur profession.

### 3. Révision du barème annuel de la cotisation d'adhésion

Au moment où se tient le CA, le PLAB compte 74 adhérents soit 3 de plus qu'en 2007. Les perspectives d'adhésion laissent à penser que ce chiffre devrait avoisiner les 80 en fin d'exercice 2008.

La cotisation du PLAB n'a pas augmenté depuis 2002 alors que l'indice des prix a augmenté de 11,35 % sur la même période.

Didier Hildenbrand rappelle que le PLAB a élargi son offre d'activité et de soutien auprès de secteurs périphériques de celui de l'ameublement à travers l'adhésion d'entreprises de la décoration sans en avoir modifié ses statuts. Cet apport permet régulièrement aux fabricants de meubles d'atteindre le numéris clausus d'éligibilité à certaines actions engagées par le PLAB. Il serait toutefois bon de marquer cette différence sectorielle en demandant une cotisation supérieure de 10 % pour ces entreprises situées en dehors du secteur de l'ameublement.

Pour étayer la question de l'élargissement des activités du PLAB à des entreprises dont l'activité est périphérique à celle de l'ameublement, il est fait état de la candidature d'une entreprise fabricante des portes d'intérieur (qualifiée de porte décorative). Après une visite de

l'entreprise par le PLAB, il est demandé au CA si cette entreprise pourrait intégrer le PLAB au vu de son activité.

Un débat est ouvert et il en ressort que les problématiques et les synergies de l'entreprise concernée sont équivalentes à celles de l'ameublement, et notamment techniques.

Yannick Vidon Gerlier, personne ayant sollicité le PLAB pour cette entreprise, pense que son activité se rapproche de celle de l'ameublement car cette entreprise fabrique des portes très recherchées, très « déco », à forte valeur ajoutée.

Didier Hildenbrand demande l'avis du Conseil Régional sur cette question. Alexis Bessler estime que c'est à la profession de s'exprimer sur ce point et non à La Région Lorraine.

A l'issue de ces discussions, le CA décide de conserver le montant des cotisations actuelles à savoir 130,00 €, 240,00 €, 500,00 € et 700,00 € pour les entreprises du secteur de l'ameublement et d'entériner la proposition d'augmentation de 10 % de coût de cotisation pour les entreprises hors secteur de l'ameublement.

Concernant l'adhésion des entreprises dont l'activité est périphérique à celle de l'ameublement, le CA décide d'autoriser la cooptation d'une candidature sur proposition du PLAB et avec l'approbation du président ou d'un membre du bureau du PLAB.

#### 4. Projet de refonte globale des statuts du PLAB.

A la demande de Didier Hildenbrand, le CA propose une refonte globale des statuts pour 2009 avec notamment comme axes de modifications la diminution du nombre de postes d'administrateurs et l'accès aux activités du PLAB aux secteurs périphériques de la décoration.

#### 5. Questions diverses

Simon Leclerc, maire de Neufchâteau et président de la Communauté de communes de Neufchâteau, est consulté par Bruno Vernin sur le devenir du projet du Pôle d'Excellence Rural de l'ameublement. A l'heure actuelle le projet est surdimensionné pour la communauté de communes. Il va être débattu très prochainement par les élus de la communauté de communes de l'arrêt total de ce projet ou de la possibilité de trouver une solution intermédiaire. La collectivité ne peut travailler seule et devant la réponse négative de l'UNIFA à financer une partie du budget de fonctionnement de ce projet, il serait souhaitable de revoir la position de l'ensemble des partenaires financiers avant de prendre une position définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, Bruno Vernin a levé la séance à 15 heures.

Le Président,

Bruno VERNIN

Le Secrétaire,

Didier HILDENBRAND